

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« MEDITERRANEE PORTE DES MAURES »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

3 octobre 2024 – 09h00

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de ville
de La Londe les Maures

ORDRE DU JOUR

**I. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE
DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Président. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

II. ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport d'Activité 2023 de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

III. RESSOURCES HUMAINES

2. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
3. Création d'un emploi permanent à temps non complet

IV. FINANCES

4. Révision des durées d'amortissement sur la norme comptable M57 – Budget Principal
5. Révision des durées d'amortissement sur la norme comptable M57 – Budget Annexe GEMAPI
6. Avenant à la convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Londe les Maures pour l'aménagement intérieur de l'extension de l'hôtel de ville

V. HABITAT

7. Délégation de compétence du dispositif dit « Permis de louer » à la commune de Cuers et définition du périmètre concerné

VI. GESTION DES DECHETS

8. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
9. Attribution d'une subvention à l'association ARTETSI pour l'année 2024
10. Avenant n°2 au marché de gestion des déchets ménagers et assimilés – Lot 1 S012023 – Autorisation de signature

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MEDITERRANEE PORTE DES MAURES »

11. Avenant n°2 au marché de gestion des déchets et assimilés – Lot 2 S012023 – Autorisation de signature

VII. TRANSITION ENERGETIQUE

12. Signature d'une convention de partenariat avec la COFOR ALEC 83 dans le cadre de la mise en œuvre du service « Transition Energétique » des collectivités

VIII. TOURISME

13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Intercommunal

IX. GEMAPI

14. Programme d'aménagement sur le Batailler entre les communes de Bormes-les-Mimosas et le Lavandou. Demande d'institution d'une servitude d'utilité publique
15. Autorisation de poursuivre la procédure d'expropriation suite à l'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
16. Marché de réalisation des aménagements de protection contre les inondations sur la commune de la Londe-les-Maures – LOT1 – Aménagements écologiques : « Travaux de création d'une zone d'expansion des crues en rive droite à Notre Dame des Maures et restauration écologique du secteur Bas jardins » - Autorisation de signature